

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2023

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

RETIRED AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N° 699

présenté par
M. Cinieri

à l'amendement n° 171 de M. Dupont-Aignan

APRÈS L'ARTICLE 1ER A

Au début de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Vise à »,

le mot :

« Garantit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel. La souveraineté énergétique ne soit pas seulement être un objectif à atteindre mais un principe garanti aux concitoyens.